

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1484

Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions de preparation de la prochaine rentree scolaire en matiere de dotations horaires aux etablissements. En effet, la prochaine rentree se prepare sur la base des dotations notifiees en decembre 1987, dotations en baisse sensible par rapport a l'annee precedente. Or, il ne semble pas envisageable de continuer a accroitre les effectifs par classe, notamment dans les lycees, sous peine de placer eleves et enseignants dans des conditions par trop difficiles. Il lui demande donc s'il envisage de corriger cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le President de la Republique a fait de l'education et de la formation une priorite essentielle de son septennat ; l'education constitue en effet une condition determinante de l'egalite des chances, de l'epanouissement de chacun, ainsi que de l'adaptation de notre societe aux perspectives de la construction europeenne et aux exigences de la competition internationale. L'amelioration de notre systeme de formation ne peut relever que d'une action a long terme qui engage toute la nation. Il convient ainsi de prendre le temps d'une large consultation avant de mettre en oeuvre une politique ambitieuse de developpement et de renovation de l'education nationale. Toutefois, des mesures d'urgence ont ete prises afin de repondre aux besoins les plus pressants, de combler les lacunes les plus graves tout en marquant les preoccupations qui devront inspirer la nouvelle politique educative. Ces mesures peuvent etre regroupees selon quatre orientations : prendre en compte les diversites pour la promotion de l'egalite des chances ; amenager un cadre de vie scolaire digne d'une ambition nationale ; renforcer la qualite du service par une amelioration progressive de la situation des personnels; mieux adapter la formation aux exigences de l'avenir. Dans cette optique, le plan d'urgence arrete par le conseil des ministres du 1er juin 1988, et traduit dans le decret d'avance du 10 juin 1988, a consacre, en tiers d'annee, 50 millions de francs a la politique de renovation des colleges et 13 millions de francs pour la relance des zones d'education prioritaires. Ces moyens nouveaux affectes a l'amelioration des conditions d'enseignement s'ajoutent aux 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement et aux 7 000 heures supplementaires qui ont ete crees au budget initial de 1988, auxquels il faut joindre les 25 000 heures supplementaires autorisees a titre exceptionnel afin de faire face a la montee croissante d'effectifs d'eleves dans les lycees. Dans l'immediat, l'accueil des eleves devrait ainsi s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. En tout etat de cause, compte tenu des contraintes d'organisation d'une rentree scolaire, qui se prepare un an a l'avance et sur la base d'un budget adopte, il n'etait pas possible pour le Gouvernement de modifier sensiblement les donnees de la rentree 1988. Des creations d'emplois supplementaires arretees selon une procedure d'urgence auraient notamment conduit a recruter des maitres auxiliaires, contrairement a la politique voulue et au souhait de faire appel a des professeurs qualifies. L'action volontariste entreprise par le Gouvernement en matiere d'education est axee sur l'obtention d'une reelle amelioration a moyen et long terme.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE1484

Auteur : M. Adevah-Poeuf Maurice Circonscription : - Socialiste Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1484 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2302